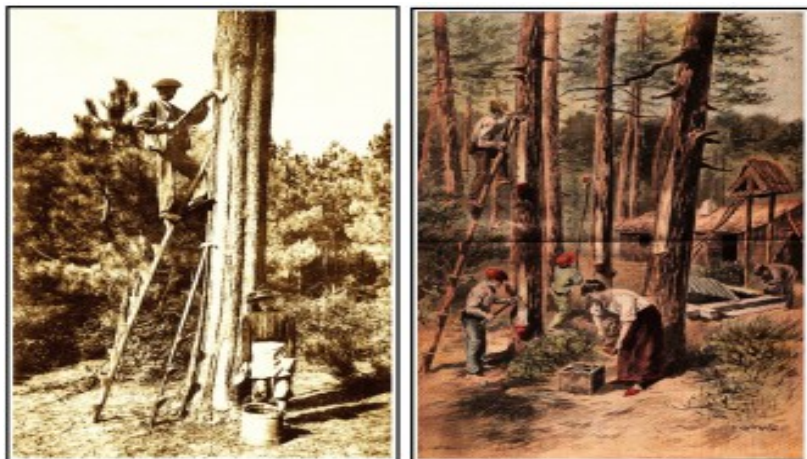


Les résines de la colère

27/04/2018



Culture

Le résinier est à l'océan vert de la forêt landaise ce que le marin est à la mer : un travailleur de force aux conditions matérielles des plus rudimentaires. Un forçat doublé d'un acrobate qui à l'aide d'une échelle simple à un seul montant (le *pitéy*), entretient une plaie sur le tronc du pin pour en recueillir non pas la sève, mais un liquide cicatrisant sécrété par l'arbre, riche en térébenthine et connu depuis l'Antiquité.

Le résinier traite ainsi quotidiennement environ 300 pins en saison de gemmage (de février à novembre) suivant un calendrier réglementé par l'administration forestière dans un double souci : ménager les pins et optimiser la production. Quant au souci de la condition humaine... Sous la Révolution le syndic des « non-ayant pins » dénoncera leur état de quasi servitude, les contrats les liant aux ayant-pins leur laissant à peine de quoi survivre.

Avec l'avènement de la révolution industrielle au XIX^{ème} siècle, le résinier et sa famille mènent toujours une existence des plus rustres, parcourant par tous les temps la forêt pieds nus, habitant avec femme et enfants dans une cabane sommaire isolée dans la forêt. Il finance tous ses outils, les ayant-pins fournissant pots, crampons et pointes de fer. Le résinier gagne peu et son revenu varie selon la qualité des pins qu'il a à exploiter ; les journées d'éclaircissage en hivers ou le glanage lui procurent un maigre revenu accessoire.

C'est dans ces conditions que plus de 400 gemmeurs et leurs familles se soulèvent en avril 1863 à Sabres dans les Landes, contre la baisse de leurs maigres revenus conséquence d'un changement de leur contrat (bail à faisande notarié) décidé par un propriétaire alors que le cours de la résine se porte très bien.

Le Journal des Landes relatant la manifestation du 6 avril 1863 devant la Mairie de Sabres rapporte : *« Sur ce prétexte, quatre à cinq cents paysans se sont attroupés, ameutés, et ont fait entendre des vociférations et des menaces contre tout propriétaire en général qui prétendrait modifier les conditions établies pour les parts de récolte de résine, et principalement contre celui qui, usant d'un droit incontestable, l'avait appliqué avec une modération digne d'être appréciée »*.

Dans la nuit, un gemmeur nommé Loubère est arrêté, accusé d'être « le chef d'émeute ». Le lendemain, de nouvelles manifestations ont lieu pour réclamer sa libération, faisant face cette fois à des gendarmes à cheval. *« Le lieutenant de gendarmerie de Sabres fit mettre ses hommes à cheval, baïonnette au bout de la carabine, et annonça qu'il allait, après avoir épuisé la voie des sommations, dissiper l'attroupement par la force. Quelques charges furent exécutées, les rangs s'ouvraient pour laisser passer les gendarmes et se reformaient... Enfin le lieutenant signifia un ultimatum. Force devant rester à la loi et à l'autorité, il donna deux heures pour évacuer la place et le bourg, au terme de quel temps il ferait tirer sur les assaillants pour repousser la force par la force »*. Le drame fut évité non par cette menace, mais par le recul des propriétaires, qui acceptèrent de revenir au partage par moitié du prix de la barrique de gemme.

Cette manifestation va souder les résiniers et plusieurs grèves dures auront lieu au début du XX^{ème} siècle. Ainsi, en 1937, 20 000 gemmeurs décident d'une « grève de la pique » qui va durer un mois, pour peser sur les pourparlers avec le syndicat des propriétaires au sujet de leurs contrats de métayer et font appel à la médiation du Ministre de l'Agriculture.

Ce n'est qu'en 1968 que le syndicat des gemmeurs obtiendra une Convention collective plus protectrice de leur statut soit 105 ans après la Révolte de Sabres.

En ce printemps 2018 de commémoration des « événements de 1968 » et profitant des joies offertes par l'union des plages et de la forêt gasconne, n'oublions pas que ce cadre aujourd'hui enchanteur accessible en quelques heures de TGV, fut le lieu de vie dure d'une population laborieuse pauvre et le théâtre de luttes pour obtenir des conditions de vie meilleures.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/les-resines-de-la-colere/>